



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AMENAGEMENT ET MOBILITE**
Direction-adjointe Foncier et Administratif
Service Aménagement et Urbanisme

Affaire suivie par : Yves PAUL
Mèl : yves.paul@oise.fr
Tél. : 03.44.10.72.35
Fax : 03.44.06.64.51

Beauvais, le **03 AOUT 2016**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
d'HAUDIVILLERS.

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 19 janvier 2016, reçue le 21 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune d'HAUDIVILLERS, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

La commune est traversée par les routes départementales (RD) n°s 9, 34 et 125.

1.1 Document à prendre en compte :

Règlement de la voirie départementale arrêté le 4 mars 2016 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, [OpenData Oise \(opendata.oise.fr\)](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Classement des RD :

Les routes départementales sont répertoriées, notamment, en fonction des trafics. Ainsi, selon le reclassement du 16 février 2011 :

- La RD 9 est une route de 4^e catégorie ;
- La RD 34 est une route de 4^e catégorie ;
- La RD 125 est une route de 4^e catégorie.

Ces trois routes départementales assurent des liaisons inter cantonales et desservent des pôles économiques d'importance moyenne.

Le Président du conseil départemental
à
Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements »

1.3 Comptages de trafic

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière :

- sur la RD 9, au PR 8.000, de 936 véhicules par jour, dont 5,6 % de poids lourds, en septembre 2014 ;
- sur la RD 34, au PR 8.000, de 1 616 véhicules par jour, dont 5,6 % de poids lourds, en octobre 2014 ;
- sur la RD 125,
 - ~ au PR 2.000, de 698 véhicules par jour, dont 3,9 % de poids lourds, en septembre 2014 ;
 - ~ au PR 4.000, de 410 véhicules par jour, dont 3,4 % de poids lourds, en octobre 2010.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.4 Plan d'alignement

Compte tenu de l'état d'usure d'un certain nombre de plans d'alignement, le département a entrepris leur restauration, le cas échéant, et leur numérisation, permettant ainsi aux communes qui en feront la demande de recevoir la version numérisée du ou des plans d'alignement toujours en cours sur les routes départementales qui empruntent le territoire communal.

Aussi, ces données ne sont pas disponibles pour le moment car les plans sont en cours de restauration aux archives départementales.

1.5 Accidentologie entre le 01/01/2010 et le 30/11/2015

- sur la RD9, 1 accident est survenu provoquant 1 blessé hospitalisé.

1.6 Projets routiers inscrits au PDMD

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune d'HAUDIVILLERS.

2) TRANSPORTS

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

Aussi, la commune d'HAUDIVILLERS est concernée par ;

- la ligne scolaire desservant le collège Condorcet de BRESLES ;
- la ligne régulière : n° 31, ANSAUVILLERS / BEAUVAIS.

Le transport scolaire est pris en charge par le département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr.

3) CIRCULATIONS DOUCES

3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le département, en lien avec Oise Tourisme, est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune d'HAUDIVILLERS est traversé par :

- le circuit « Le fond de l'Argillère » inscrit au PDIPR par décision de la commission permanente du conseil général du 23 janvier 2006, le conseil municipal d'HAUDIVILLERS ayant émis un avis favorable le 17 septembre 2004

• le circuit « Sentier d'Haudivillers » inscrit au PDIPR par décision de la commission permanente du conseil général du 24 septembre 2007, le conseil municipal d'HAUDIVILLERS ayant émis un avis favorable le 13 octobre 2006.

Les fiches descriptives de ces circuits sont jointes au présent courrier.

3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le SDCD est accessible sur l'opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

En l'état, le territoire de la commune d'HAUDIVILLERS n'est actuellement concerné par aucun ENS et par aucune zone de préemption à ce titre.

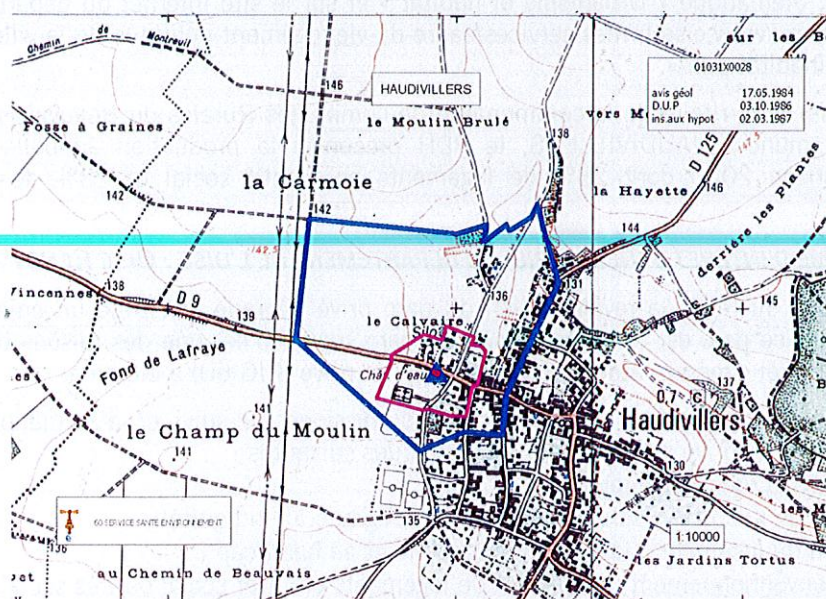
Pour information, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en Zone de Préemption au titre des ENS, soit ZPENS. Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le département et la commune d'ULLY-SAINT-GEORGES n'est pas concernée.

2) LA RESSOURCE EN EAU

2.1 Eau potable :

La commune d'HAUDIVILLERS est alimentée par le captage implanté sur le territoire de la commune ; le débit maximal autorisé dans la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est de 12m³/heure et 240m³/jour.



2.2 Assainissement :

La commune d'HAUDIVILLERS est soumise à un système d'assainissement non collectif.

2.3 Rivière :

La commune d'HAUDIVILLERS n'est pas directement concernée par la thématique rivière même si elle fait partie du bassin de la Brèche. Son positionnement en tête de bassin versant implique une maîtrise des ruissellements ainsi que des eaux pluviales urbaines et routières.

Avec la prochaine mise en place du volet Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera prochainement transférée à l'échelon communautaire, qui pourra intégrer le syndicat.

Une étude de gouvernance pour l'application du volet GEMAPI ainsi que le projet d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont en cours de réflexion.

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le conseil départemental ne possède pas de propriété bâtie sur le territoire de la commune d'HAUDIVILLERS et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un bâtiment

IV. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic du marché du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension du marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes Rurales du Beauvaisis, EPCI auquel appartient la commune d'HAUDIVILLERS, le PDH préconise la production annuelle de 73 à 81 logements à l'horizon 2020 dont 28% de logements en locatif social et 23% de logements en accession sociale.

3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

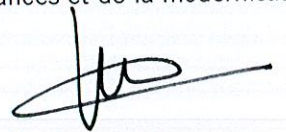
- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
le directeur général adjoint en charge
des finances et de la modernisation



Sébastien PERNAUDET

P.J. : - Extrait de 2 circuits PDIPR

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header.

Handwritten text in the upper left quadrant, possibly a signature or name.

Handwritten text in the upper right quadrant, possibly a date or reference.

Handwritten text in the middle right section, possibly a list or notes.

Handwritten text in the lower middle section, possibly a paragraph or section header.

Handwritten text in the lower middle section, possibly a paragraph or section header.

Handwritten text in the lower middle section, possibly a paragraph or section header.

Handwritten text in the lower middle section, possibly a paragraph or section header.

Handwritten text in the lower middle section, possibly a paragraph or section header.

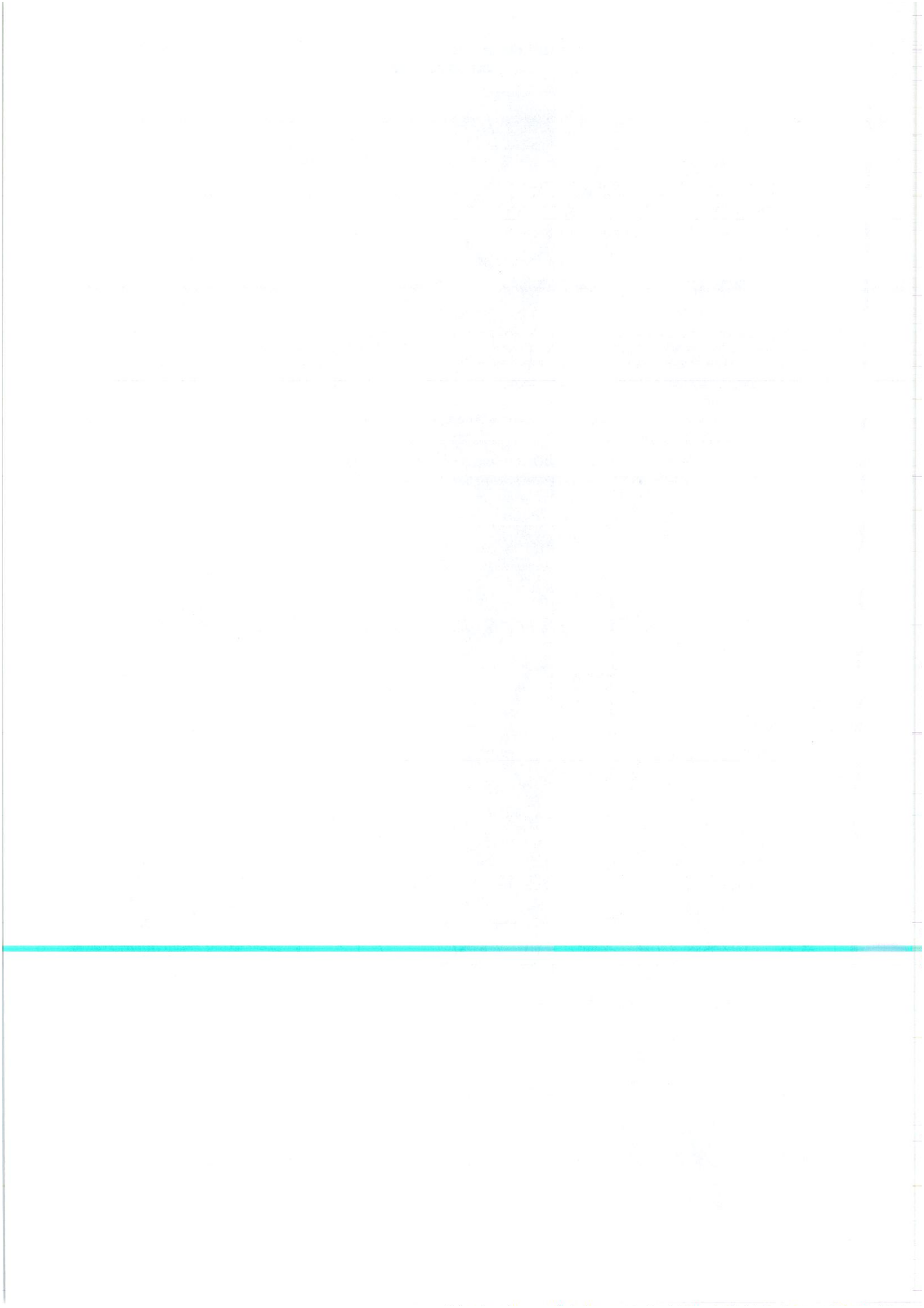
Handwritten text in the lower middle section, possibly a paragraph or section header.

Handwritten text in the lower middle section, possibly a paragraph or section header.

Handwritten text in the lower middle section, possibly a paragraph or section header.

Handwritten text in the lower middle section, possibly a paragraph or section header.

Handwritten text in the lower middle section, possibly a paragraph or section header.



Chemins proposés par la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis

Circuit : Sentier d'Haudivillers

HAUDIVILLERS :

Chemin rural du Tour de Ville
Chemin départemental n° 9 de la Rue Saint Pierre à Auchy
Rue Maurice Bavard
Chemin rural dit du Bois des Jardinets
Chemin rural dit de l'Argillère
Chemin départemental de Méru à Montreuil sur Brèche
Rue de la Vallées
Rue sentier de la Vallée
Chemin rural d'Haudivillers à Montreuil sur Brèche
Chemin rural de Derrière le Bois
Chemin vicinal n° 7 d'Haudivillers à Essuiles St-Rimault
Sente des Jardins Tortus
Rue du Bout d'en Haut
Chemin départemental n° 125 de Méru à Montreuil sur Brèche
Chemin rural du Tour de Ville

VARIANTE :

Rue de la Grande Vallée
Chemin rural de la Marnière
Sente dite du Tour de Ville
Rue Emile Hainaut
Chemin rural du Tour de Ville

Délibération du conseil municipal en date du 13 octobre 2006

MONTREUIL SUR BRECHE :

Chemin rural dit des Rivières
Chemin rural dit de la Vallée
Chemin rural de Lafraye à Montreuil sur Brèche
Chemin rural dit de sur les Bois

Délibération du conseil municipal en date du 21 septembre 2006

ESSUILES ST RIMAUT :

Chemin rural dit de La Belle Crête
Chemin rural dit du Bois des Vignes
Chemin vicinal n° 13 d'Haudivillers à Essuiles

Délibération du conseil municipal en date du 4 décembre 2006

VARIANTE :

CHICAGO

1900

1901

1902

1903

1904

1905

1906

1907

1908

1909

1910

1911

1912

1913

1914

1915

1916

1917

1918

1919

1920

1921

**Extrait de la décision IV-04 de la commission permanente
du conseil général de l'Oise du 24 septembre 2007**

Rue de la Grande Vallée
Chemin rural de la Marnière
Sentés dite du Tour de Ville
Rue Emile Hainaut
Chemin rural du Tour de Ville

